



Ecole & syndicat

U

SNUipp-FSU
Haute-Garonne

flash 31

Le site du SNUipp 31 : <http://31.snuipp.fr>

N°9
Janvier 2009

Dispensé de timbrage

TOULOUSE CTC

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 9/01/2009

**Alors que Sarkozy annonce la poursuite de toutes les « réformes »
Meilleurs Vœux de luttes à toutes et tous !
BONNE ANNÉE POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE !**

La crise économique qui frappe durement une grande partie des salariés, notamment ceux en situation de travail précaire et les jeunes, la guerre à Gaza où la population est sous les bombes de l'armée israélienne, sont bien évidemment les événements majeurs de ce début d'année.

Pour autant 2009 qui s'ouvre sous de bien mauvais auspices sera aussi ce que nous en ferons.

La mobilisation résolue et massive des salariés et de leurs organisations est absolument nécessaire tant pour exiger qu'ils ne soient pas les victimes de la crise que pour obtenir la fin immédiate de la guerre et l'engagement d'un processus de paix.

Sur le terrain de l'école, là aussi, la poursuite résolue de notre mobilisation est d'une urgente nécessité et les premiers reculs du ministre doivent nous y encourager d'autant plus.

Pour que 2009 soit marqué par le retrait des réformes Darcos, le rétablissement des 3 000 postes de Rased et des 3 000 postes de stagiaires, par des mesures favorables pour la maternelle, par le maintien d'une formation professionnelle continue et initiale à l'IUFM, par le respect de la professionnalité enseignante, par l'ouverture de véritables discussions sur l'organisation de la journée et la semaine scolaire qui tiennent compte des rythmes de vie de l'enfant, il faut reprendre sans attendre la lutte.

Le SNUipp appelle les personnels à se réunir, à préparer avec les parents d'élèves la journée nationale de manifestations pour l'école du samedi 17 janvier, à mettre en débat une nuit des écoles le 20 janvier, comme certains secteurs l'ont initiée, à faire du jeudi 29 janvier une puissante journée de grève contre les suppressions de postes, pour l'école publique, l'emploi, la protection sociale, nos salaires, nos statuts et la revalorisation de nos métiers.

SAMEDI 17 JANVIER
JOURNÉE NATIONALE DE MANIFESTATIONS
POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE
11H - Place Arnaud Bernard - TOULOUSE



**RASED: le ministre commence à reculer...
La mobilisation porte ses fruits, continuons et amplifions !**

De 3000 à 1500...
il faut 0 suppression.

Page 2

**SUPPRESSIONS DE POSTES DE RASED
PLUS DE COMPTAGE DES MOINS DE 3 ANS
CONTRAIREMENT A SES PROPOS DE PURE
COMMUNICATION, L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE
CONTRAIT DE CONFIRMER.**

Page 3

NUIT DES ÉCOLES le 20 janvier
Faites remonter vos initiatives

SOMMAIRE

Page 2 : Grève nationale interprofessionnelle le 29 janvier, Page 3 : Compte-rendu du groupe de travail carte scolaire - Manif 17 janvier, Page 4 : Suspension aide - Nuit des écoles, Page 5 et 6 : Pilotage par l'évaluation, mise en concurrence des écoles, Page 7 : l'INSEE et les progrès scolaires
Page 8 : les associations en danger, Page 9 : Enquête carte scolaire, Page 10 : Bulletin d'adhésion

GREVE NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE LE 29 JANVIER

APPEL DES ORGANISATIONS SYNDICALES CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA

La crise économique amplifiée par la crise financière internationale touche durement une grande partie des salariés dans leurs emplois et leurs revenus. Alors qu'ils n'en sont en rien responsables les salariés, demandeurs d'emploi et retraités, en sont les premières victimes. Elle menace l'avenir des jeunes, met à mal la cohésion sociale et les solidarités ; elle accroît les inégalités et les risques de précarité. Surmonter cette crise implique des mesures urgentes d'une autre nature que celles prises par l'État et les entreprises, pour être au service de l'emploi et des rémunérations.

C'est pourquoi, les organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA) appellent les salariés du privé et du public, les chômeurs et les retraités, à une journée nationale de mobilisation interprofessionnelle le 29 janvier 2009 : elle donnera lieu dans tout le pays à des grèves et des manifestations.

Elles appellent à agir massivement et à interpeller les responsables gouvernementaux, les responsables patronaux et les employeurs pour :

- défendre l'emploi privé et public ;
- lutter contre la précarité et les dérèglementations économiques et sociales ;
- exiger des politiques de rémunérations qui assurent le maintien du pouvoir d'achat et réduisent les inégalités ;
- défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale ;
- des services publics de qualité qui assurent en particulier tout leur rôle de réponse aux besoins sociaux et de solidarité.

COMMUNIQUE COMMUN DES FÉDÉRATIONS DE L'ÉDUCATION FAEN, FERC-CGT, FNEC- FP-FO, FSU, SGEN-CFDT, SUD-Éducation, UNSA- Éducation

Les fédérations de l'Éducation, FAEN, FERC-CGT, FNEC-FP-FO, FSU, SGEN-CFDT, SUD-Éducation, UNSA-Éducation, appellent les personnels de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que de la Jeunesse et des Sports à participer massivement à la grève et aux manifestations le 29 janvier aux côtés des autres salariés du privé et du public.

Cette journée doit également être pour eux l'occasion de donner un prolongement unitaire à leurs luttes et de porter avec force une nouvelle fois leurs revendications :

- ◆ contre les suppressions de postes et la remise en cause du service public d'éducation et de recherche ;
- ◆ pour une école assurant la réussite de tous les jeunes ;
- ◆ pour leurs salaires, leurs statuts et la revalorisation de leurs métiers.

COMMUNIQUE COMMUN DES 8 ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE CGT - CFDT - FO - FSU - UNSA - CFTC - CFE CGC - Solidaires

Nos organisations syndicales Fonction publique se retrouvent totalement dans la décision unitaire de faire du jeudi 29 janvier 2009, une journée d'action interprofessionnelle pour :

défendre l'emploi privé et public, lutter contre la précarité et les dérèglementations économiques et sociales, exiger des rémunérations qui assurent le maintien du pouvoir d'achat et réduisent les inégalités, défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale, des services publics de qualité qui assurent en particulier tout leur rôle de réponse aux besoins sociaux et de solidarité.

Ensemble, avec nos collègues du privé, nous revendiquons une autre politique notamment en matière d'emploi, de rémunérations et de protection sociale. Pour la Fonction publique, nous exigeons particulièrement :

L'arrêt de la politique aveugle de suppressions d'emplois et un moratoire immédiat sur le budget 2009 ;
L'ouverture urgente de négociations salariales visant en particulier à augmenter significativement la valeur du point et à réévaluer l'ensemble de la grille indiciaire pour améliorer la carrière des agents ;
Le retrait de projets porteurs de lourds reculs pour la population et les personnels et qui se traduisent notamment par des délocalisations et des fermetures massives de services de proximité ;
Les moyens nécessaires à la pérennisation du financement des missions publiques en lieu et place de l'actuelle politique.
Face à la Révision Générale des Politiques Publiques, nous rappelons notre détermination pour le développement de services publics de qualité dotés de tous les moyens nécessaires pour répondre encore mieux aux besoins sociaux et de solidarité.

RASED: le ministre commence à reculer...

La mobilisation porte ses fruits, continuons et amplifions !

De 3000 à 1500... appuyons encore ... il faut 0 suppression.

Le ministère vient d'annoncer que 1500 des 3000 maîtres E et G que le ministre envisageait de sédentariser ne seraient finalement pas implantés dans une classe et conserveraient leurs missions d'enseignants spécialisés qui interviennent auprès des élèves en difficulté.

Le SNUipp se félicite de cette annonce qui répond en partie à l'attente des personnels qui s'est exprimée lors de la puissante mobilisation des enseignants des écoles le jeudi 20 novembre, comme à travers la pétition « Sauvons les Rased » et les différentes actions départementales et dans les écoles.

Après avoir reconnu la nécessité des RASED, l'abandon de leur projet de suppression en 2010 et 2011 puis le maintien des départs en stage d'enseignants spécialisés, le ministère annonce aujourd'hui la réduction des suppressions de postes d'enseignants spécialisés.

Le SNUipp sera vigilant sur la mise en œuvre de cette mesure afin qu'elle ne se mette pas en place au détriment d'autres postes d'enseignants comme les maîtres surnuméraires ou les enseignants remplaçants.

Il demande l'ouverture immédiate de discussions sur le devenir et le développement des dispositifs d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.

Alors que les écoles compteront 14 000 élèves supplémentaires à la rentrée 2009 et que le Président de la République annonce des mesures pour réduire les inégalités et les discriminations, le SNUipp demande le maintien de l'ensemble des postes spécialisés, le développement des RASED et le rétablissement du nombre de postes au concours.

C'est le sens des journées nationales des 17 et 29 janvier, et de toutes les initiatives qui se développent localement et départementalement.



Photos : Toulouse - manifestation du samedi 13 décembre

SAMEDI 17 JANVIER JOURNÉE NATIONALE DE MANIFESTATIONS POUR L'ÉCOLE



L'ensemble des 53 organisations à l'origine de l'appel « [L'éducation est notre avenir](#) » appelle à amplifier les mobilisations en janvier 2009 et à faire du samedi 17 janvier dans tous les départements une journée de manifestations pour défendre le service public d'éducation que le gouvernement veut affaiblir par des budgets de régression, des mesures qui amputent son ambition et sa cohérence, et pour réclamer un véritable dialogue social. L'ensemble des organisations dénonce une politique éducative qui méprise la jeunesse, les lycéens, les étudiants, les parents d'élèves, les collectivités territoriales, le monde associatif et les personnels de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la jeunesse et des sports.

Carte scolaire : maternelle, RASED, éducation prioritaire menacés !

Un groupe de travail avec l'Inspecteur d'Académie était programmé le lundi 22 décembre quant à la dotation et à la carte scolaire à venir.

Les principales informations étaient bien la confirmation de la suppression au niveau de l'académie de 121 postes de RASED et de 21 postes de mis à disposition. Les arbitrages académiques pour la répartition entre les départements nous seront communiqués le mardi 13 janvier.

Concernant la maternelle, c'est bien la non scolarisation des moins de 3 ans qui est à l'ordre du jour. Les enfants du premier trimestre ne seront plus comptés. Cela veut dire que des enfants de 2 ans 9 mois ne pourront plus être inscrits à l'école. Ils ne le seront que l'année suivante à 3 ans 9 mois (juste avant leur 4 ans). Ils ne seront admis que « dans la limite des places disponibles ». L'année dernière une telle régression aurait permis à l'IA de fermer 20 postes supplémentaires d'après nos calculs.

L'IA a précisé que les 2 ans seraient comptés dans l'ambition réussite et en rural isolé.

Il s'agit, pour le SNUipp, d'une véritable régression que le ministre avec ses propos provocateurs et l'Inspecteur d'Académie dans ses vœux d'allégeance à la politique de Darcos balaient en oubliant que l'école maternelle est une école à part entière. C'est inacceptable.

Concernant les RASED, l'IA a beau essayé d'expliquer qu'il ne s'agit que d'une sédentarisation (voir également à ce sujet ses vœux sur le site de l'IA), il y a bien suppression de 121 postes de réseaux (E et G) au niveau des 8 départements de l'académie dont une soixantaine pour notre département*.

L'IA dit avoir un triple objectif : « sédentariser », affecter dans des écoles où il y a des enfants en difficulté, respecter les droits des personnels en travaillant sur la base de 60 postes en moins : il pense fermer les 34 postes E vacants et annonce qu'il y aura d'autres fermetures à prévoir (E et G). Il précise que la priorité sera le rural isolé et RAR mais il ne dit pas qu'il n'y touchera pas. Le SNUipp a rappelé avec force son opposition à cette suppression d'1/3 des postes de RASED. Nous avons précisé que la reconfiguration de tous les RASED entraînerait des manques criants pour répondre à la difficulté scolaire dans tout le département.

Concernant l'éducation prioritaire, l'IA dit vouloir regarder « de près » les RAR et notamment les décharges exceptionnelles de direction : on sait bien ce que ce genre de sollicitations cache en réalité : une volonté de retrait de moyens pour ces écoles !

Concernant la globalisation des effectifs, Il a précisé qu'il avait écrit aux maires de toutes les communes. Nous avons rappelé notre refus de la globalisation qui n'a d'autre objectif que de fermer des postes ou d'éviter des ouvertures.

L'IA nous a annoncé le recrutement de 8 listes complémentaires pour la Haute Garonne. Enfin, à nos questions sur la politique de transfert de GS vers le CP et réciproquement ainsi que sur l'avenir des maîtres formateurs et des décharges de PEMF, l'IA n'a pas apporté de réponse.

Pour conclure, la raison profonde de toutes ces mesures que compte prendre l'IA est bien la volonté gouvernementale de supprimer 80 000 postes en 5 ans dans le cadre de la RGPP (réforme générale des politiques publiques).

* Il y a actuellement 114 postes E, 78 postes G et 70 postes de psychologues dans le département



Suspension de l'aide personnalisée : le cap des 100 écoles est atteint !

A cette heure, une centaine d'écoles de 20 circonscriptions (plusieurs centaines de collègues concernés), ont signalé leur engagement dans l'action "suspension de l'aide" par le biais du formulaire mis en ligne. Certaines écoles nous ont signalé avoir mis en œuvre sans renseigner le formulaire. Faites encore monter le compteur ! (lien envoyé à deux reprises vers formulaire gmail, n'hésitez pas à nous le demander à nouveau si besoin)

Nous appelons les collègues à faire remonter au syndicat (et non à l' IEN ou à l'IA) leur décision. Nous ne transmettrons bien sûr aucune liste à l'administration sans votre aval. L'action de suspension comprend bien sûr toutes formes de détournement du dispositif réalisées avec accueil de tous les élèves.

Rencontre au ministère sur la formation des enseignants : toutes les organisations quittent la séance...

Les organisations syndicales invitées au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche le 12 décembre constatent l'indigence des analyses, propositions et réponses du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'avenir de la formation des enseignants et des autres personnels d'orientation et d'éducation. Tant sur les concours que sur les évolutions des parcours de formations, les ministères sont sourds aux revendications des personnels et refusent d'ouvrir la moindre négociation sur le fond comme sur les calendriers. Toutes les organisations ont quitté la séance. FSU (SNESUP, SNEP, SNES, SNUIPP, SNUEP) UNSA (SE, SUP'Recherche) SGEN-CFDT CGT (FERCSup, Educ'action, SNPEFP) CSEN (SNALC, SNE, AUTONOMESUP) FO (SNPREES - SNFOLC, SNUI-FO, FNEC FP) Comité de liaison enseignement-recherche affilié à la FP-CGC.

Du dialogue ! Pas de sanctions ! Communiqué national du SNUipp

La mise en œuvre de programmes plus lourds, la diminution de deux heures d'enseignement, la suppression de 3 000 postes de RASED, un nouveau dispositif d'évaluation, la mise en place chaotique de l'aide personnalisée remettent en cause les fondements de l'école publique. La mise en place des nouveaux dispositifs s'effectue dans la confusion au mépris de tout dialogue social et du respect des personnels et des élèves.

C'est dans ce cadre que le ministère de l'Éducation Nationale décide de sanctionner Bastien Cazals en prélevant 8/30 de son traitement en raison de son refus de mettre en place les deux heures d'aides hebdomadaires personnalisées, et engage une procédure disciplinaire. Il procède à des menaces analogues vis-à-vis des enseignants des écoles qui s'opposent aux réformes en cours et suspendent l'aide personnalisée pour en effectuer un bilan.

La mise en place des 60 h suscite de nombreuses difficultés et engendre l'inquiétude de la profession quant à la prise en charge des élèves en difficulté et au respect de leurs rythmes scolaires. De plus, il sert d'alibi à la suppression de 3 000 postes d'enseignants de RASED et provoque, de ce fait, la colère des enseignants et des parents d'élèves.

La prise en charge des élèves en difficulté mérite mieux que ces menaces de sanctions. Le SNUipp demande l'arrêt des retraits de salaires et des menaces de sanctions. Sur plusieurs sujets, le ministre de l'Éducation Nationale a dû reconnaître la nécessité d'une large concertation, le SNUipp lui demande de mettre en œuvre un véritable dialogue social respectueux des enseignants et des élèves. Il appelle les enseignants à multiplier les initiatives communes avec les parents d'élèves et à poursuivre la mobilisation.

Paris le 16 décembre

NUIT DES ÉCOLES mardi 20 janvier

Initiée dans plusieurs secteurs du département par les parents d'élèves et les enseignants, une nouvelle nuit des écoles aura lieu le mardi 20 janvier. Le SNUipp appelle les collègues à mettre en débat avec les parents et à s'emparer de cette modalité d'action participant de l'ancrage de la mobilisation, partout où c'est possible. Faites-nous remonter les modalités que vous comptez adopter, notamment pour en informer la presse.

ÉVALUATION : LE POINT DE VUE DU SNUipp-FSU 31

ÉVALUATION : NON A LA MISE EN CONCURRENCE A TOUS LES NIVEAUX !

L'évaluation est bien sûr une dimension essentielle de notre métier. Parce que nous mettons en œuvre des dispositifs d'apprentissage qui produisent des effets variables, parce que nous avons besoin de faire le point sur ce qu'apprennent vraiment nos élèves, parce que nos élèves eux mêmes ont besoin de savoir où ils en sont et d'analyser consciemment leur parcours, des outils sont indispensables.

Aujourd'hui pourtant, l'installation accélérée « d'une culture de l'évaluation » atteint des proportions inédites et est porteuse de véritables dangers. Tout d'abord, par la place que cela prend sur le temps de travail des collègues. Dans nos écoles, ne passe-t-on pas souvent plus de « temps collectif » à élaborer et exploiter des outils d'évaluation sophistiqués, qu'à construire des démarches d'apprentissage ou des outils de remédiation ? La multiplication des évaluations nationales, dès la maternelle renforce cela. Celles-ci, déplacées désormais au CE1 et au début du deuxième trimestre du CM2, mettent en porte à faux la logique de cycle. Car la photographie à l'instant « t », quand elle intervient abruptement dans des processus en cours, n'est pas neutre dans le maintien d'une confiance dans ses propres capacités, d'une « estime de soi », indispensable moteur de l'entrée dans le savoir, surtout pour les enfants les plus en difficulté, ceux les plus à distance de l'école. Un autre danger important est celui d'une approche de plus en plus individuelle du rapport aux apprentissages et à la difficulté scolaire, accompagnée d'une conception linéaire des progrès dans les acquisitions. L'enfant est pointé comme seul responsable de ses propres difficultés, sans avoir forcément en amont construit les outils de mise à distance de cette mise « sur la sellette », ni bénéficié des points d'appui collectifs pour la dépasser. Qu'on le veuille ou non, la multiplication des évaluations multiplie le risque de classement – explicite ou non – des élèves, et fait peser davantage sur eux de potentiels effets « Pygmalion ». Effet accru par la dérive du « chiffrage » tous azimuts.

Comme l'utilisation très fréquente du thermomètre ne guérit pas le malade, l'évaluation à outrance ne remplace pas un régime d'apprentissage plus adapté et équilibré !

Cette analyse est bien sûr indissociable de l'utilisation

des évaluations par l'administration. D'un outil d'aide aux élèves et collègues, elles se transforment progressivement en moyen de comparaison entre écoles, et de plus en plus clairement, de mise en concurrence (publication des résultats par écoles, primes divisant les personnels, évaluations des personnels...).

La lecture de la note de l'IA du 31 à ce sujet est édifiante : celui-ci resitue ces évaluations comme un élément essentiel de la réforme de l'enseignement primaire. Dans le contexte, on appréciera. Pour lui, il s'agit de « mesurer » les acquis, de « disposer d'un instrument de pilotage », de « partager les informations avec la communauté éducative ». Il est question aussi de « tests », et de « calcul des résultats d'écoles », et de moult opérations de « saisie » et de gestion statistique (les éléments que nous avons à cette heure sur les logiciels proposés ne manquent pas d'inquiéter sur la lourdeur du travail) ... Quant aux modalités d'utilisation de ces évaluations pour améliorer les apprentissages et la réussite des élèves, aux outils et formations proposés aux collègues... on verra plus tard...

Derrière tout cela, il y a une vision de l'école faite de renoncement, d'utilitarisme, assumant sans état d'âme le fait de dégager des élites et de délivrer un bagage scolaire au rabais à une bonne part des élèves. Il y a aussi une volonté de développer un pilotage par l'évaluation adossé à un modèle d'École dont on connaît tous les risques et les impasses : parcellisation du service public, accroissement des inégalités territoriales, division et mise en concurrence des personnels et des écoles, délitement des statuts... Sur ce plan, l'IA vend la mèche... Il s'agira "d'éviter une mise en concurrence incontrôlée des écoles"... On ne peut être plus clair ! Il est de notre responsabilité syndicale de pointer ces dangers et d'appeler nos collègues à refuser ces logiques, **et notamment celle de la mise en concurrence à tous les échelons que sous tend la publication des résultats des évaluations.**

D'ores et déjà, le SNUipp prend contact avec l'ensemble des organisations syndicales pour décider d'une consigne unitaire de non transmission des résultats des écoles à l'administration.

Pilotage par l'évaluation

André Ouzoulias, professeur - formateur IUFM de Versailles

Depuis 1990, les épreuves nationales CE2 et 6e étaient utilisées par les équipes d'enseignants comme « évaluations diagnostiques » pour aider à la « remédiation » des difficultés. Les résultats individuels de chaque enfant pouvaient être donnés à ses parents pour les informer de son cheminement, dans le cadre d'une coopération confiante entre école et famille. Les résultats moyens de toute la France étaient publiés par le ministère : les écoles pouvaient ainsi se situer par rapport à la moyenne nationale ; le public pouvait savoir comment évoluait l'efficacité du système scolaire. Mais MM. Sarkozy et Darcos veulent que, dès la prochaine année scolaire, les évaluations, qui seront passées au CE1 et au CM2, deviennent « un outil de mesure incontestable des résultats des écoles » : il s'agira désormais d'« évaluations bilan » ; elles seront mises en ligne sur Internet, école par école, c'est-à-dire le plus souvent classe par classe, dans le cadre d'un « pilotage du système par les résultats » (discours à Périgueux, février 2008).

Contrairement à ce qu'affirment MM. Sarkozy et Darcos, cela ne favorisera en rien les apprentissages des élèves. Là où il a été mis en place (Californie, Grande-Bretagne), ce « pilotage » a débouché sur la généralisation du bachotage. Comme les maîtres sont tentés de préparer intensivement leurs élèves à la surface des épreuves, ils sont conduits à négliger les acquisitions en profondeur, les vrais « fondamentaux ». On y constate la multiplication des fraudes, certaines écoles truquant les résultats transmis à l'administration. Au grand étonnement des responsables politiques qui ont voulu appliquer à l'école ce « pilotage par les résultats » en vogue dans le privé... celui-ci a abouti à une baisse des performances réelles de l'ensemble des élèves !

« Comparateur d'écoles », ce dispositif établira un classement qui, avec la fin de la carte scolaire, transformera le réseau des établissements en un vaste marché et les parents en consommateurs. Il installera les écoles dans une relation de concurrence plutôt que de coopération : quand une équipe de maîtres aura mis au point un procédé

pédagogique qui favorise la réussite de ses élèves dans tel ou tel domaine, pour conserver son avance, elle devra éviter de le divulguer aux autres écoles ! Les maîtres seront constamment soumis à la pression des familles qui deviendront les vrais prescripteurs pédagogiques. L'école publique, qui aurait besoin de plus de sérénité, deviendra le champ clos de conflits entre groupes de parents adhérant à des conceptions éducatives différentes. La porte sera alors grande ouverte au communautarisme et la laïcité sera vite submergée. Quant à la façon dont tel maire ou tel groupe politique local utilisera ces résultats, il n'est pas difficile de l'anticiper si l'on se remémore les appels au lynchage de certains enseignants par des groupes comme SOS *Éducation*, lors de la polémique sur la lecture au CP.

Il faut bien voir aussi qu'avant même la généralisation de ce dispositif à toute la scolarité primaire, les résultats pourraient servir à l'évaluation des équipes d'enseignants par leur hiérarchie et au calcul du « salaire au mérite » qu'appellent de leurs vœux des personnalités proches du gouvernement. Ils pourraient servir également au recrutement des maîtres « superviseurs » chargés d'encadrer le « compagnonnage » que le ministère dit vouloir établir en remplacement de la formation actuelle organisée par les IUFM. En fait, avec la publication classe par classe des résultats des évaluations, toute l'école risque d'être gouvernée par la réussite à des exercices dont la pertinence ne sera pas discutable puisqu'elle relèvera d'une norme administrative. C'est l'idée même d'évaluations au service des apprentissages et de l'amélioration du service public d'éducation qui sera discréditée. Qu'ils l'aient voulu ou non, avec ce « pilotage par les résultats », nos gouvernants auront alors établi une « pédagogie » officielle dont le principe ultime est hélas celui du dressage : la fin justifie les moyens. Les élèves eux-mêmes, au lieu de se mobiliser de façon désintéressée sur les enjeux intellectuels, émotionnels et humains de la culture scientifique, littéraire, artistique et technique, travailleront dès l'école élémentaire en vue d'un mobile unique : l'attente de bonnes notes et la peur d'en avoir de mauvaises.

Mise en concurrence des écoles

Éric Maurin* dans « Télérama n° 3075 » -

Certains soutiennent que la mise en concurrence des écoles conduit à de meilleures performances générales... Éric Maurin : Là non plus, il n'existe pas de données très claires. En revanche, on sait que l'école n'est pas seulement un endroit où se transmettent des savoirs, mais où l'on apprend à vivre ensemble. Or les enquêtes internationales montrent que dans les pays anglo-saxons, où la concurrence est plus forte, les gens vivent davantage dans la défiance. Quand vous demandez aux élèves anglais s'ils feraient appel à l'un de leurs camarades de classe en cas de problème, ils sont beaucoup moins nombreux à répondre favorablement que les jeunes Suédois. Les Anglais commencent d'ailleurs à se demander si la défiance qui habite leur jeunesse, ainsi que la violence et l'autodestruction, ne sont pas dues au fait qu'ils ont misé plus que d'autres sur la concurrence et la compétition.

* économiste et sociologue, directeur de recherche à l'École des hautes études en sciences sociales

Pour couper court aux accusations de décadence, 40 ans de progrès scolaires vus par l'INSEE

C'est un petit cadeau que nous fait l'Insee. L'Institut calcule le pourcentage de diplômés dans la population française par tranche d'âge. On obtient ainsi un tableau très instructif des progrès de la scolarisation.

Quel était le pourcentage de diplômés dans la population ces 40 dernières années ? Si les sans diplômes sont nettement plus nombreux que les bacheliers (34% des hommes et 41% des femmes contre 29 et 28%) chez les 55-64 ans, le pourcentage a totalement changé chez les 25-34 ans : 60 et 69% pour les bacheliers, 12 et 11% pour les sans diplôme. En deux générations, le pourcentage de bacheliers a plus que doublé. Celui des sans diplôme a été divisé par 4.

Si ces quelques chiffres ne doivent pas nous faire oublier les insuffisances du système éducatif français et notamment les jeunes qui sortent sans qualification reconnue, ils coupent pour autant court aux accusations de décadence.

L'autre information intéressante donnée par ce tableau renvoie à la parité. Chez les 55 ans et plus ce sont les hommes qui sont bacheliers davantage que les femmes. C'est le contraire pour les 25-34 ans où les femmes l'emportent nettement. Sur ce terrain-là l'École a sans doute fait beaucoup mieux que certains de ces critiques.

Diplôme le plus élevé obtenu selon l'âge et le sexe

Note : Résultats en moyenne annuelle
Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 25 à 64 ans (âge au 31 décembre).

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1er au 4ème trimestre 2007.

	En %, en 2007							
	25-34 ans		35-44 ans		45-54 ans		55-64 ans	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Aucun diplôme ou CEP	10,6	12,3	17,7	18,8	27,5	24,9	40,8	34,4
BEPC seul	4,9	6,0	7,9	6,3	11,9	8,7	9,8	7,5
CAP, BEP ou équivalent	15,4	21,7	25,8	33,2	24,2	34,2	21,7	29,2
Baccalauréat ou brevet professionnel	23,0	23,3	17,2	14,5	16,1	12,2	12,1	11,2
Baccalauréat + 2 ans	21,4	16,5	15,5	12,3	11,4	8,5	7,9	5,7
Diplôme supérieur	24,8	20,3	15,8	15,0	9,0	11,6	7,7	11,9
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
% de bacheliers ou plus	69,1	60,0	48,5	41,7	36,4	32,2	27,7	28

Quand évaluation rime avec contrôle qualité et obligation de résultat : le point de vue des IEN de la FSU

Attendu depuis plus d'un an, le dispositif d'évaluations nationales de bilan des CM2 vient d'apparaître sur les boîtes à lettres électroniques des inspecteurs chargés des circonscriptions du premier degré.

D'emblée, il apparaît plusieurs traits caractéristiques des méthodes en cours, traits qui interrogent :

- Les délais sont tellement serrés que l'on ne peut qu'envisager des difficultés liées au respect des échéances à tout niveau : information des enseignants, mise en place du matériel, passations des épreuves, corrections, information des parents, remontées des résultats.
- On ne sait encore rien des protocoles d'exercices qui seront soumis à évaluation. Est-ce de la suspicion à l'encontre des acteurs du terrain ? Cela traduit-il de la précipitation des concepteurs et le peu d'importance que l'on accorde au volet pédagogique de cette affaire ?
- Le protocole de saisie et de remontée

des résultats en lui-même repose sur une ergonomie complexe peu en phase avec le fonctionnement de nos écoles primaires. On imagine aisément l'expression stupéfaite qui va naître sur le visage des maîtres de CM2 et des directeurs d'école quand ils découvriront ce qu'ils ont à faire.

- De l'information des écoles à la remontée finale des résultats, la succession d'opérations à effectuer constitue en soi une chaîne d'erreurs et d'obstacles potentiels évidente, sauf pour le ministère. Cela dit, tout l'appareil hiérarchique est convoqué pour que tout se passe au mieux, avec un dispositif de contrôle de qualité qui consiste en une surveillance pointilleuse de ce qui se passera dans des écoles tests (une par circonscription) sur la base d'une série de critères composant un document de six pages. L'ensemble de cette opération est présenté par le ministère comme le point d'orgue de sa grande réforme de l'école primaire. Son

succès constitue pour lui un objectif fondamental. Dès lors, pendant tout le mois de janvier et la première partie du mois de février, les directeurs d'école, les maîtres de CM2 et les équipes des inspections de circonscription consacreront toute leur énergie à cette réussite. Le reste sera mis entre parenthèses. Sauf les menaces de sanctions et les retenues sur salaires des enseignants poussés à la révolte. Au stade où nous nous trouvons, plus rien n'étonne les inspecteurs. Le début de l'année 2009 s'annonce donc passionnant. Mais derrière la comédie, se cache hélas la tragédie d'une école publique malmenée en permanence depuis un an. Et cela, au nom d'une idéologie directement inspirée par le management concurrentiel, la menace de sanction des individus, et le culte du chiffre. Au final, qu'évaluera-t-on ? Les résultats des élèves, l'efficacité des maîtres, celle des inspecteurs, ou la clairvoyance du ministère ? L'avenir nous le dira.

Les Associations Éducatives Complémentaires de l'Enseignement Public en danger de mort



Les Associations Éducatives Complémentaires de l'Enseignement Public* (AECEP), agréées par le Ministère de l'Éducation nationale, œuvrent, sur tous les territoires, aux côtés des enseignants, des parents, des élus, dans le champ scolaire et périscolaire, pour le développement de l'École publique.

Leurs activités : accompagnement scolaire, formation des délégués d'élèves, éducation à la citoyenneté, ateliers artistiques, activités sportives, classes de découvertes, initiation à l'environnement et au développement durable, centres de loisirs et de vacances, établissements spécialisés, accompagnement et accueil de personnes handicapées...

bénéficient à des millions de jeunes et s'inscrivent dans leurs apprentissages éducatifs et scolaires.

Des décisions brutales et rétroactives qui privent les enfants d'activités éducatives, pénalisent des territoires, menacent des emplois

Or, l'avenir des AECEP est mis en péril par des décisions brutales du Ministre de l'Éducation. Par courrier du 6/10/08, il a décidé de supprimer 25 % du financement des actions pour 2008. Une décision avec effet rétroactif en contradiction avec un engagement précédent, à un moment où les dépenses ont déjà été engagées...

Par ailleurs, toujours le 6 octobre, le Ministre a annoncé sa décision de ne pas reconduire, dès le 1er septembre 2009, l'aide aux centaines d'emplois d'enseignants détachés, pourtant indispensables à la conduite des activités de terrain. Soit une réduction globale de près de 70% des financements concernés ! Par ces décisions, des millions d'enfants et de jeunes scolarisés seront privés de l'action éducative des Associations partenaires de l'École. Des dizaines de milliers d'enseignants et autres professionnels de l'Éducation, les Parents, les Élus, se verront également privés du concours des AECEP. A très court terme, plus de 50 000 emplois estimés, directs et induits, sont menacés ou supprimés.

De la rétorsion contre des mouvements éducatifs pour délit d'opinion ?

Ces choix politiques visent la disparition des associations d'Éducation populaire et notamment des mouvements laïques complémentaires de l'école, qui sont un ciment de la citoyenneté et du « vivre ensemble », notamment dans les territoires sensibles. Est-ce là une manière de faire payer aux AECEP leurs prises de positions contre les nouveaux programmes du primaire, les suppressions de postes, « le droit d'accueil » ?

* CEMEA, AFEV EEDF, AROEVEN, JPA, Francas, Ligue de l'enseignement, OCCE, PEP.



**RENFORCEZ LE SNUIPP
ADHÉREZ !**

Sur le site du SNUipp31

<http://31.snuipp.fr>

Consultez nos « **dossiers** » (colonne de gauche) Le petit dernier, fort utile pour l'aide à l'animation de réunions : « **Où va l'École avec la politique actuelle ?** »

Des rapports officiels, textes de chercheurs, éléments statistiques, prises de position...



Nom de l'école : Nombre de classes (hors CLIS, CLIN, adapt.):

Commune :

Tél. :

Élémentaire : **maternelle :** **ZEP :** **RPI :** **Rural isolé :**

Autres classes : adapt. ouverte : CLIS : CLIN :

Avez-vous fait l'objet d'une fermeture l'(les) année(s) précédente(s): non oui (quelle année ?) :

Y a-t-il des élèves handicapés intégrés ? oui non Combien ? Avec AVS ? oui non

Fluctuation d'effectifs en cours d'année (enfants du voyage...) ?

Effectifs prévus à la rentrée scolaire 2009 :

TPS Après mars	TPS 1er trim.	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Autre
Total maternelle : Moy/classe :										
Total élémentaire : Moy/classe :										

Demande d'ouverture

En cas de demande d'ouverture, un local existe-t-il ?

Oui non

Demande de réouverture

Risque de blocage

Sinon solution possible ?

Risque de fermeture

(entourez)

Renseignements utiles pour les commissaires paritaires (constructions de logements, croissance démographique du secteur, autres) :

L'LEN vous a-t-il proposé des glissements d'élèves GS vers l'élémentaire ou CP vers maternelle ? Précisez :

Les parents sont-ils mobilisés ? Actions: courriers maire, IEN, presse... Avez-vous un courrier du maire en soutien ?



BULLETIN D'ADHÉSION

BULLETIN DE RÉADHÉSION

à retourner au SNUipp - 3, chemin du Pigeonnier de la Cépière - Bât. C - 31100 TOULOUSE

Nom d'usage : Prénom : Nom :

Date de naissance : Téléphone : Mail :

Adresse personnelle :

.....

Établissement d'exercice (nom, type, commune, Mail, Fax) :

.....

Corps (2) : Instit Prof d'école PEGC Retraité Assistant d'éducation AVS..... à (1) Titre Prov. - Titre Définitif

Date sortie IUFM : Temps partiel(2) : oui non Pourcentage (2) : 50% 5/9^{èmes} 7/9^{èmes}-6/8^{èmes} autre :

Échelon : Fonction (adjoint, directeur, ZIL...) :

Montant de la cotisation :

Mode de paiement (2) :

(1) Entourer la bonne mention

(2) Cocher

(3) Indiquer le nombre de Prélèvements (3, 4, 5)

un chèque : CCP – autre :

paiement fractionné (3 chèques).....

prélèvement automatique (3) enfois (joindre un RIB et remplir une autorisation et une demande de prélèvement)

Nous contacter pour toute autre modalité de règlement

Je me syndique au SNUipp/FSU 31, enfin de contribuer à la défense des Intérêts matériels et moraux des personnels, actifs et retraités, au développement du Service public d'Éducation, au maintien de l'unité de la profession.

Je demande au SNUipp 31 de me communiquer les Informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révocable par moi-même et par écrit dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp 31.

Si j'opte pour le prélèvement automatique, je suis informé(e) que je recevrai au début de chaque année scolaire un courrier du SNUipp m'informant que mon prélèvement automatique sera reconduit en l'absence d'avis contraire ou de réponse de ma part dans un délai de quinze jours.

Date :

Signature

Montant des cotisations 2008 / 2009

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur adjoint				114 €	117 €	119 €	122 €	128 €	134 €	143 €	156 €
Prof école adjoint			120 €	127 €	133 €	141 €	151 €	161 €	172 €	185 €	198 €
Prof école h. classe	151 €	169 €	181 €	193 €	210 €	222 €	234 €				

Direction	2 à 4 cl : + 5 €	
	5 à 9 cl : + 9 €	
	10 cl et plus : +12 €	
	SEGPA : +15 €	
	EREA : +35 €	
PEMF	auprès IEN + 12 €	IUFM + 8 €
A S H	+ 8 €	

Temps partiel	proportionnel au temps partiel (cotisation x taux) minimum 72 €
Disponibilité	72 €
Congé formation	85% de la cotisation

PE1 - EVS	31 €
PE2	76 €
AE - AVS	51 €

Retraité	moins de 686 € : 72 €
	de 686 € à 914 € : 76 €
	de 914 € à 1143 € : 87 €
	de 1143 € à 1372 € : 104 €
	plus de 1372 € : 121 €

**Si vous êtes imposable, la cotisation syndicale ouvre droit à une déduction fiscale de 66 %.
Pour une cotisation de 150 € vous bénéficiez d'une réduction de cotisation de 99 euros**